



Communiqué de presse

Réglementation de l'IA : Le Conseil des États envoie un signal fort pour la protection de la propriété intellectuelle

L'Alliance IA des industries créatives (KIK) salue l'approbation unanime du Conseil des États en faveur de la motion Gössi « Pour une meilleure protection de la propriété intellectuelle contre les abus liés à l'intelligence artificielle ». Par cette décision, le Conseil des États envoie un signal fort en faveur de la protection de la propriété intellectuelle, y compris dans le contexte de l'intelligence artificielle (IA). La KIK appelle le Conseil national, puis le Conseil fédéral, à donner la plus haute priorité à la mise en œuvre de ces mesures de protection, car tout retard pourrait entraîner des dommages irréparables.

L'utilisation d'œuvres protégées par des droits d'auteur par des développeurs et des utilisateurs de modèles d'IA générative pour former leurs algorithmes et produire des contenus synthétiques menace gravement la base financière du travail des créateurs, des producteurs et des entreprises de médias. Cela se fait souvent sans licence appropriée ni consentement des titulaires de droits, ce qui peut également entraîner un manque de reconnaissance (absence de mention des sources) et nuire à la réputation des auteurs.

Dans sa publication sur la réglementation de l'IA du 12 février 2025, le Conseil fédéral a certes reconnu la nécessité d'agir en matière de droit d'auteur, mais il est resté vague sur l'ampleur et la mise en œuvre concrète de cette protection dans le domaine de l'IA. La perspective de l'entrée en vigueur d'éventuelles réglementations à partir de 2029 a renforcé l'inquiétude des industries créatives face à de nouveaux dommages irréparables.

La décision du Conseil des États concernant la motion Gössi [« 24.4596. Pour une meilleure protection de la propriété intellectuelle contre les abus liés à l'IA »](#) manifeste désormais de manière très claire la volonté du législateur d'exiger le consentement des titulaires de droits d'auteur lorsque leurs œuvres sont utilisées pour des applications d'intelligence artificielle. La KIK appelle le Conseil national à adopter rapidement cette motion, afin que le Conseil fédéral fasse avancer ces mesures de protection avec la priorité la plus élevée. Cela permettra de préserver et de développer la diversité ainsi que la qualité de l'industrie créative suisse.

Personnes de contact

- Chantal Bolzern, Présidente SSFV – Syndicat Suisse Film et Vidéo, +41 31 356 40 40, chantal.bolzern@torneys.ch
- Lorenz Haas, Directeur IFPI Suisse – L'association de la branche des labels de musique en Suisse, +41 43 343 93 30, lorenz.haas@ifpi.ch
- Laura Kerstjens, Secrétaire générale SFP – Swiss Film Producers' Association, +41 31 370 10 60, laura.kerstjens@swissfilmproducers.ch
- Cornelia Mechler, Secrétaire générale A*dS – Autrices et auteurs de Suisse, +41 79 102 59 40, cmechler@a-d-s.ch
- David Stark, SGDA – Swiss Game Developers Association, zarkonnen@gmail.com
- Andreas Zoller, Responsable Public Affairs VSM – Verlegerverband SCHWEIZER MEDIEN, +41 79 828 81 13, andreas.zoller@schweizermedien.ch

L'Alliance IA des industries créatives (KIK)

En 2024 les associations des industries créatives se sont regroupées dans le but de parvenir à une réglementation équitable de l'IA. Les membres de la KIK sont les 18 associations suivantes : A*dS – Autrices et auteurs de Suisse; ARF-FDS l'association des cinéastes suisses; AudioVision Suisse; filmdistribution suisse; GARP – Groupe Auteurs-trices Réalistaeurs-trices Producteurs-trices; IFPI Suisse – L'association de la branche des labels de musique en Suisse; IG Unabhängige Schweizer Filmproduzenten; IndieSuisse – Verband unabhängiger Schweizer Musiklabels und -produzent*innen; ProCinema; SSFV – Syndicat Suisse Film et Vidéo; SGDA – Swiss Game Developers Association; SIYU photographie professionnelle suisse; SONART – Association Suisse de Musique; Suisse-culture – L'organisation faîtière des associations de créateurs artistiques et de professionnels des médias et des sociétés de droits d'auteur de Suisse; Swiss Film Producers'; SWISSFILM ASSOCIATION – L'association de branche des entreprises suisses de production de films de commande professionnels et autres commandes audiovisuelles; syndicom – Le syndicat des illustrateurs; VSM – Verlegerverband SCHWEIZER MEDIEN.



Berne, le 20 mars 2025